

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS
(PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL)

SEANCE DU 03 JUILLET 2024

N° de délibération : 14/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juillet à dix-sept heures, les membres du Comité du Pays Val de Loire Nivernais se sont réunis à Varennes-Vauzelles, suite à une convocation qui leur a été adressée par le Président du Pays Val de Loire Nivernais, conformément aux articles L2121-10 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L2121-17 du CGCT, la séance peut se tenir sans obligation de quorum puisqu'elle fait suite à une précédente séance de l'assemblée régulièrement convoquée pour le 26 juin, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le soir-même.

NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE : 49 PRESENTS : 11 VOTANTS : 14
DATE DE LA CONVOCATION	26/06/2024
VOTE	POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Étaient présents :

Philippe CORDIER, Françoise CROTTET-FIGEAT, Éric GUYOT, Françoise HERVET, Raymond LE VAN, Dominique MAURIN, Patrick RAPEAU, Yves RAVET, Sylvie THOMAS, Christine VINGDIOLET et Anne WOZNIAK

Étaient représentés (pouvoirs) :

Sylvain COINTAT a donné pouvoir à Françoise CROTTET-FIGEAT
Daniel GILLONNIER a donné pouvoir à Yves RAVET
Régine ROY a donné pouvoir à Christine VINGDIOLET

Monsieur Dominique MAURIN est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Demande de subvention chargé de mission abattoir

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération 09/2024 du 7 février 2024 de demande de subvention pour un chargé de mission abattoir,

Dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial, le Pays accompagne l'abattoir de Cosne-Cours-sur-Loire dans la modernisation et le développement de la structure. Pour coordonner tous les partenaires de ce projet et mobiliser les acteurs du territoire, un ou une chargé(e) de mission va être recruté(e) :

- ✓ Suivre les différentes études en cours (immobilière et juridique) ;
- ✓ Mise en œuvre des différentes études ;
- ✓ Accompagner à la structuration de l'aval de la filière et notamment des débouchés de la restauration collective ;
- ✓ Accompagner à la mobilisation des acteurs autour de la nouvelle structure juridique de l'abattoir ;
- ✓ Recherche de financement ;
- ✓ Coordination et animation des acteurs et partenaires du projet.

En cas de recrutement non fructueux au début de la démarche, il est demandé à l'Etat de verser cette aide pour l'intervention de cabinets d'étude.

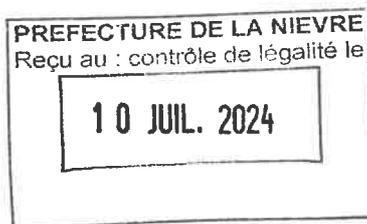
Après échange avec l'Etat, il est proposé de modifier la demande de financement du poste, avec un financement de 60% sur 3 ans au titre du Fonds Vert :

Dépenses		Financements	
Frais salariaux	132 480 €	Fonds Vert (60%)	144 000 €
Frais de déplacement	11 520 €		
Prestations spécifiques	36 000 €	Autofinancement	36 000 €
TOTAL	180 000 €	TOTAL	180 000 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- valide le plan de financement prévisionnel modifié ;
- abroge la délibération 09/2024 ;
- autorise le Président à solliciter la subvention et à signer tous les documents liés à cette demande.

Le Président,
Eric GUYOT



Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 03 juillet 2024